

**Questions - réponses des pêcheurs avec Corridor Resources inc.
dans le cadre d'une rencontre d'information sur le document intitulé :
« Forage proposé d'un puits d'exploration dans le prospect Old Harry à
l'intérieur de la zone visée par la licence d'exploration 1105 »
Îles-de-la-Madeleine, le 23 mars 2011.**

Étaient présents :

Pêcheurs présents

Marcel Cormier, Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
Jérôme Landry, Association des pêcheurs de la zone F
Louis Clarke, Inshore Fishermen Association
Ghislain Cyr, Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots
Pierre Chevrier, Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots

Municipalité / Observateurs

Gabrielle Landry, Coordinatrice de l'équipe de développement du milieu
Jeannot Gagnon, Directeur de l'Aménagement du territoire et du développement du milieu
Catherine Chevrier-Turbide, chargée de projet Forum hydrocarbures

1 : Dans le Golfe, là où il y a déjà eu des forages exploratoires (10 forages répertoriés)
Y a-t-il eu des suivis environnementaux?

On n'est pas au courant. C'est la responsabilité de la compagnie qui explorait à ce moment-là.

2 : N'y a-t-il pas là une lacune au niveau de l'environnement?

Les compagnies se sont assuré que les puits forés soient bien scellés, de façon étanche, à la suite du forage.

3 : Certains des puits exploratoires ont-ils menés à l'exploitation ?

Non, aucun.

Commentaire : On se souvient avoir vu de nos yeux les plates-formes d'exploration des puits 7 (nord-est de la pointe du Cap Breton) et 5 (limite de la limite maritime entre l'I.P.E et la N.É) et d'avoir eu les coordonnées GPS des points d'ancrage pour les éviter lors de nos activités de pêche.

4 : Où peut-on avoir de l'information sur les puits exploratoires forés dans le Golfe?

À l'Office national de l'Énergie.

5 : Nous avons recommandé à l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) de procéder aux levés pour les géorisques en novembre-décembre, temps de l'année où il y a moins de migration de poisson dans le Chenal Laurentien, mais ils ne nous ont pas écoutés et les levés ont été effectués en septembre-octobre, en plein dans la période de pointe de la migration.

Nos scientifiques responsables de l'étude environnementale sur les géorisques – qui tiennent compte des données du MPO – ont évalué que la période choisie était sans dangers significatifs.

6 : Qu'est-ce qui fait le choix du type de plate-forme de forage exploratoire?

La disponibilité de l'équipement. Les installations se promènent dans le monde et on utilisera celle disponible au moment où on en aura besoin.

7 : Dans le Golfe, avec les conditions de glace que l'on peut avoir, comment vous voyez l'installation d'une plate-forme de forage temporaire pour l'exploration et ensuite la mise en place de puits d'exploitation?

On en est encore aux étapes initiales du projet. Nos ingénieurs ne se sont pas encore penchés là-dessus (type d'ancrage, matériaux, etc.). Toutefois, l'exploration se ferait en dehors de la période où il y a une couverture de glace. Pour l'exploitation, cela pourrait aussi être une forme de plate-forme sous-marine. Mais si c'est trop onéreux de voir aux conditions de glace, de vent, de marées, de vagues, le projet n'ira pas de l'avant, on n'exploitera pas.

8 : Il y a eu des milliers de relevés sismiques effectués dans le Golfe (selon les images montrées par Corridor Resources cet automne) et on voit un certain pourcentage de mortalité dans les stocks (de crabe). Les ressources sont en baisse, le poisson est en baisse. Est-ce que ça peut être relié? On se le demande. Ce qu'on vit actuellement, c'est qu'on n'a aucune indemnité. Et si on pense que dans le futur il pourrait y avoir exploitation et pas plus d'indemnités...

On sait qu'il y a beaucoup d'impacts reliés aux levés sismiques, mais pour les géorisques, comme ce sont des levés avec des ondes courtes, les impacts sont mineurs.

9 : OK, les levés sismiques, c'est fait, c'est passé. Mais si on parle du positionnement, il faut savoir que beaucoup de bancs de poissons passent par le Chenal Laurentien. C'est un passage stratégique pour toutes les espèces du Golfe. Et les différents courants associés aux diverses profondeurs (le long du Chenal Laurentien, le long de Terre-Neuve, le long de l'Île Saint-Paul), ils sont importants. Penser qu'il y aurait un puits là, c'est plus qu'inquiétant.

On n'en est pas là. On est encore à l'exploration. Si ça vient là, il faudra d'abord faire l'exploration et voir s'il y a des hydrocarbures. L'exploration dure entre 20-50 jours. Ensuite, il y aura une décision quant à l'exploitation ou non. Ça prend plus ou moins 10 ans avant de développer une plate-forme d'exploitation.

10 : Les risques potentiels dans l'exploration sont assez nombreux. Zéro pollution, c'est impossible. Zéro catastrophe c'est possible. Mais advenant une catastrophe, Corridor Resources a-t-elle les moyens de dédommager ?

Notre responsabilité est de voir à l'environnement. C'est notre responsabilité de faire les choses de façon sécuritaire et atteindre les critères de l'Office (OCTNLHE).

11 : Quelle est la responsabilité du MPO, vis-à-vis la ressource et vis-à-vis des pêcheurs ? Je veux savoir selon les scientifiques du MPO quels sont les risques pour notre ressource avant n'importe quel projet et quelle est la responsabilité du MPO là-dedans.

Le MPO fait partie d'un groupe de scientifiques qui évaluent l'évaluation environnementale fait par le promoteur, dans le cadre de la Loi canadienne d'évaluation environnementale. La responsabilité ultime est plutôt celle de l'OCTNLHE qui a ses propres critères d'évaluation environnementale.

12 : Normalement, le MPO doit faire lui-même l'évaluation environnementale et ne pas se fier sur l'avis d'un tiers, le promoteur.

Alors, le MPO doit faire sa propre évaluation environnementale.

13 : Si le MPO vous donne son aval et qu'il n'y a pas de problème, c'est quoi le suivi par le MPO (s'il y a lieu)? Dans les eaux, il n'y a pas de limites/frontières pour les poissons et les espèces. C'est le même problème pour tout le monde si Terre-Neuve fore dans le Golfe. À qui est la responsabilité pour ce qui peut nous arriver comme pêcheurs ?

Si le problème est opérationnel, le promoteur est responsable financièrement devant l'Office. Un promoteur, avant d'avoir un permis d'exploration, doit montrer qu'il est suffisamment solide financièrement, sinon, il n'a pas de permis. En tant qu'opérateur, on est responsable, peu importe ce qui arrive. L'Office est intendant du projet, mais tout ce qui concerne les pêches concerne le MPO quand même.

14 : Il n'y a pas de consultations des autres provinces ? Et si les autres provinces ne sont pas en accord avec le projet ?

Dans la consultation enclenchée par l'Office, tout le monde peut soumettre un mémoire, peu importe d'où vient la personne. Mais on ne peut pas répondre à la place de l'Office quant à ce qui arriverait si les provinces sont en désaccord avec le projet.

15 : Les forages offshore (Ibernia, Terra Nova, White Rose...) sont hors de portée de vue. Ils ne sont pas dans l'espace visuel. La situation d'Old Harry, dans le Golfe est différente de celle des autres forages, ailleurs en Atlantique. Au plan de la pêche, ce sont des secteurs très actifs. Y aura-t-il une zone d'exclusion durant l'exploration ?

Oui, le périmètre d'exclusion sera de 500m autour de la plate-forme pour des raisons de sécurité.

16 : Et durant l'exploitation, y aura-t-il une zone d'exclusion et si oui, de quelle distance ?

On ne sait pas encore si c'est du gaz ou de l'huile qui se trouve dans le gisement. On ne peut donc pas savoir quelle structure sera en place et on ne connaît donc pas la zone d'exclusion. Il faut d'abord connaître le gisement.

17 : Dans l'étude environnementale, y aura-t-il des simulations de déversements ?

Oui, et elles tiendront compte des marées, de la glace, des vents, etc.

18 : La zone F est une zone de pêche au crabe des neiges. Elle est située à 10-15 miles nautiques du point de forage Old Harry. Quand il y a eu le Irving Whale, il y a eu une zone d'exclusion de 15 miles marins. Si l'exclusion autour de Old Harry gruge un tiers de la zone F, on ne peut plus pêcher, parce que la zone est trop petite. Ça m'inquiète.
Ça peut être transmis à l'Office.

Commentaire : Si on perd notre zone de pêche, on perd aussi notre fond de pension parce que personne ne voudra acheter nos permis après. Nos enfants qui veulent pêcher et reprendre nos permis ne pourront pas non plus. Ça prend des reins solides.

19 : Est-ce que les « bouchons » sont les mêmes que celui qui a fait défaut dans le catastrophe du Golfe du Mexique ?
Oui. Il en existe différentes sortes, par contre. Il faudrait voir avec les ingénieurs lesquels seront utilisés. Mais on va avoir des « backup », des redondances. Les systèmes secondaires sont obligatoires.

20 : Le ciment des coffrages aussi avait fait défaut dans le Golfe du Mexique, non ?
Oui, mais c'est aussi une question de philosophie de compagnie.

21 : Y aura-t-il un puits de secours ?
Non, les équipements seront en double.

22 : Il y a des boues d'injectées dans le forage ?
Oui, et ce sont des boues non-toxiques.

23 : Avez-vous un plan de l'étude environnementale avec les enjeux exhaustifs ; un genre de plan de travail avec les méthodes d'évaluation ?
Non, comme l'évaluation environnementale est en cours, on n'en a pas besoin. Il y a un document en ligne avec les directives de l'Office quant à l'évaluation environnementale, par exemple.

24 : Le trafic maritime devrait être considéré dans l'évaluation environnementale.
Ça l'est. On regarde comment le trafic sera dévié, les changements qui peuvent être apportés, les impacts...

25 : Les boues de forage sont composées de quoi ?
Surtout de roches fragmentées. Il existe des boues injectées à base d'huile (pas permis par l'Office) ou à base d'eau. On va utiliser celles à base d'eau. Tous les produits chimiques qu'on utilise doivent être soumis à une série des analyses et évaluations avant d'être acceptées.

26 : Les boues à base d'eau utilisent de l'eau douce ou marine ? Et s'il y a plusieurs forages, ça va faire de grandes quantités de boues. Si les boues sont à base d'huile synthétiques, qu'est-ce qui arrive avec ça ?
L'eau utilisée est une eau salée avec un genre d'argile. Si les boues sont à base synthétique, elles sont traitées selon un protocole de traitement dicté par l'Office. Lors du premier forage

on va recueillir une foule de données sur les quantités de boues que représente un seul forage et on verra en temps et lieu ce qui sera possible de faire advenant plusieurs puits.

Commentaire : L'effort de pêche à Terre-Neuve, vous devez l'obtenir. On vous avait demandé de l'avoir et il n'est pas encore sur votre carte. C'est pas vrai qu'il n'y a pas de pêche du côté de Terre-Neuve. Il faut les données des deux provinces pour comparer l'effort de pêche. Si un problème découlant du forage survient ici, nous on va devoir faire affaire avec Québec, Ottawa et Terre-Neuve. Le MPO devrait donner les données des deux provinces, surtout que le sébaste est surtout pêché à Terre-Neuve. Si Corridor Resources veut être crédible, vous devez rencontrer les pêcheurs avec les données d'effort de pêche de Terre-Neuve. Sinon, on peut croire que vous nous cachez des informations.

It's a trust issue. Quand on a les données, on vous les envoie.

27 : La carte de la zone de pêche F (et des autres zones) devrait être superposée à la carte des zones sensibles à proximité de Old Harry. D'ailleurs, tout le chenal Laurentien devrait être une zone sensible vu les courants et la reproduction du poisson qui s'y fait.

Les zones déjà sur la carte sont celles définies comme « zones sensibles » par les gouvernements etc. ce sont des zones officielles. Envoyez-nous vos cartes de la zone F.

28 : Économiquement, quelle huile est la plus rentable (légère ou lourde)?

L'huile légère.

29 : Et si vous trouvez de l'huile lourde, vous faites quoi ?

Si c'est de l'huile lourde, on ne peut pas l'extraire.

30 : Y a-t-il eu une analyse de sédiments du plancher océanique au site Old Harry ?

Oui, un « remote vehicle » a pris des photos, entre autres. C'est surtout des roches et de l'argile qui sont rejetés sur le fond.

Commentaire : Comme pêcheurs, on a des règles à suivre au début de chaque saison de pêche. On est presque à fermer des zones parce qu'un poisson en péril passe dans la zone. La pêche représente des milliards de dollars qui viennent de ressources renouvelables dans le Golfe. Un projet d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures comme ça, ça nous affecte.

31 : Y a-t-il un plan concerté d'intervention en cas de crise majeure ? S'il y a de l'équipement à avoir, il faut qu'on l'ait. On sait que les bouées flottantes n'étaient pas disponibles pendant plusieurs jours au début de la catastrophe dans le Golfe du Mexique.

Il y a des lignes directrices pour l'industrie et des standards à respecter. Il va y avoir un plan qui prévoit qui appeler et quand, qui est impliqué dans les mesures d'urgence. Nous devons aussi rapporter toutes nos fuites. On a considéré tout ça et on l'a incorporé dans notre nouveau plan d'action. On va apprendre des erreurs commises par BP et le pire scénario sera incorporé dans notre évaluation environnementale.

32 : Ici, vu la distance, si un incident majeur survient, on ne peut pas se permettre d'attendre quelques jours avant d'agir, même en cas de tempête et même l'hiver, parce que ça va frapper nos côtes.

C'est important pour nous et on va en tenir compte.

33 : Avec Terre-Neuve qui est déjà d'accord avec le forage, ça va être difficile pour les pêcheurs du Québec de faire un poids dans la balance de ce développement-là.

Il y a déjà une bonne expérience de Terre-Neuve dans des projets du genre, avec Ibernia, White Rose et Terra-Nova, par exemple.

34 : Combien de temps durerait une exploitation, si on se base sur l'estimé du gisement ?

En général, c'est autour de 25 ans.

35 : Et l'estimé du gisement vient d'où ?

Du calcul de la distance du gisement (12 km²), de sa profondeur et de la quantité de sédiments qui le recouvrent.

36 : Les revenus serviront comment pour les pêcheurs (de Terre-Neuve) ?

Pour les ports et les infrastructures, probablement, mais surtout indirectement pour aider au financement de l'éducation, de la santé, à travers le gouvernement.

37 : Et ici, est-ce que ça créera des emplois ?

Ça reste à déterminer. On ne sait pas encore s'il y a des hydrocarbures dans la structure. On le saura après l'exploration. Chose certaine, à Terre-Neuve, tout le monde connaît de près ou de loin quelqu'un qui travaille pour l'industrie gazière ou pétrolière.

Commentaire : La pêche, c'est une ressource économique, mais aussi une nourriture de base. Si on ne peut plus aller pêcher, il va falloir aller chercher cette nourriture-là ailleurs. Ce n'est pas seulement de l'argent, c'est l'alimentation.

38 : Terre-Neuve a un tiers du gisement et le Québec les deux tiers. Est-ce qu'on peut exploiter du côté terre-neuvien sans pomper la portion québécoise ?

On peut seulement forer dans la zone pp-1105. Selon l'étendue de la nappe, il est difficile, d'un point de vue ingénierie, d'aller prélever du côté québécois.

Compte rendu rédigé par :

Catherine Chevrier-Turbide, chargée de projet / dossier hydrocarbure

Le 28 mars 2011

Madame, Monsieur,

La municipalité des îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec les associations locales de pêcheurs¹, vous dépose ici les commentaires généraux et spécifiques en regard de la démarche d'évaluation environnementale d'un puits exploratoire projeté par Corridor Resources inc., en vertu du permis d'exploration (EL) 1105 (gisement Old Harry), situé dans le golfe du Saint-Laurent, au large de Terre-Neuve-et-Labrador déposés à l'Office Canada Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Nous vous signifions par ailleurs qu'il ne s'agit pas ici de nos commentaires définitifs. D'autres propos pourraient suivre à la suite du Forum sur les hydrocarbures, qui se tiendra les 8 et 9 avril prochain aux Îles-de-la-Madeleine. D'ailleurs, au sujet de ce Forum, bien que la compagnie Corridor Resources et L'OCTNLHE aient été invités à y présenter une conférence, cela ne peut et ne doit pas être perçu ni par l'un ni par l'autre, comme une étape faisant partie du processus de consultation dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces préoccupations, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire



Joël Arseneau

Pièce jointe : Compte-rendu rencontre du 23 mars entre Corridor Resources et les Associations pêcheurs suivantes : Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine – Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots – Association des pêcheurs de la zone F – Inshore Fishermen Association.

Présentation générale du territoire des Îles-de-la-Madeleine

L'écosystème

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est situé au cœur du golfe du Saint-Laurent. Il est composé de douze îles dont sept sont rattachées par des dunes et des ponts. Leur territoire total a une superficie de 202 km² et s'étire sur 65 km. Les noyaux rocheux qui le forment sont apparus au-dessus du niveau de la mer grâce à la remontée de dômes de sel. Les marées y ont un cycle particulier et une amplitude plus faible qu'ailleurs dans le golfe; elles participent toutefois activement à l'érosion des berges ainsi qu'au déplacement des sédiments, modulant le relief du littoral et des fonds marins. L'archipel bénéficie de l'influence océanique ce qui lui confère un climat tempéré. Les milieux naturels très diversifiés et parfois spécifiques à l'archipel sont autant d'habitats à une faune et à une flore très riches dont certaines espèces sont considérées menacées ou vulnérables. Six territoires couvrant 66 km² sont protégés et de nombreux aménagements assurent leur protection.

La population

La population des Îles-de-la-Madeleine est évaluée à près de 13 000 habitants. Depuis quelques années, on assiste à une légère croissance démographique. Cette croissance est concentrée dans le groupe d'âge de 25-39 ans. En effet, les jeunes reviennent aux Îles pour reprendre les choses en main. Ils sont plus nombreux à s'établir qu'à quitter. Madelinots d'origine ou d'adoption, diplômés en poche, ils créent de nouvelles entreprises, prennent la relève dans les autres et s'engagent socialement. Ces jeunes assument un leadership important dans différents secteurs et organisations. Ce dynamisme est prometteur pour la croissance et l'avenir de l'archipel madelinot.

La structure économique

La structure économique de l'archipel repose en grande partie sur les PME. Plus encore, les très petites entreprises représentent 56 % des 800 entreprises de l'archipel (à l'exclusion des entreprises de capture dans le secteur de la pêche), et génèrent 24 % des emplois. L'exploitation des ressources naturelles et le tourisme sont les deux principales industries en importance. Les types d'entreprises sont des plus diversifiés : technologies de l'information, commerce de détail, domaine de la construction, restauration, culture, communication, science de la santé, sport et loisir, gastronomie ou autres.

L'exploitation des ressources halieutiques

L'industrie de la pêche demeure l'épine dorsale de l'économie locale. Le secteur fournit de l'emploi à 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs, et près de 800 travailleurs en usine et génère des retombées directes et indirectes de près de 80 millions de dollars par année. Cette pêcherie repose en grande partie sur les crustacés : le homard et le crabe des neiges. On y pêche aussi différentes espèces de poissons de fond, des poissons pélagiques. Par ailleurs, plusieurs études en cours sur les possibilités d'utilisation de l'huile du loup-marin, fortement concentrée en oméga 3, et des valves de cœur aux fins de transplantation sur l'être humain, laissent présager des débouchés intéressants de développement. À noter, la relève est bien présente dans ce secteur traditionnel. Les Îles-de-la-Madeleine sont en effet l'endroit au Québec où l'on retrouve le plus grand nombre de jeunes pêcheurs. Cette relève est encore fortement familiale : la majorité des transferts d'entreprises enregistrés durant les cinq dernières années ont été effectués de père en fils.

En soutien à l'industrie traditionnelle, les Madelinots cultivent aussi la mer : la moule bleue, le pétoncle et la mye. Depuis les dernières années, on remarque une diversification progressive des activités de transformation des produits de la mer. La pêche c'est plus qu'une activité c'est aussi un mode de vie. Ce mode de vie n'est pas étranger à l'engouement des visiteurs pour l'archipel madelinot et a contribué à faire de l'industrie touristique la deuxième en importance dans l'économie locale.

L'exploitation du sel

L'exploitation du sel à Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine, a débuté en 1983. Propriété privée depuis la fin des années 80, Mines Seleine emploie près de 200 personnes par année et génère des retombées économiques de près de 15 millions de dollars. Mines Seleine exporte plus de 1, 5 millions de tonnes de sel par année.

Le tourisme

Depuis une dizaine d'années, le tourisme occupe une place grandissante dans la structure économique de l'archipel avec des retombées économiques annuelles directes et indirectes de l'ordre de 50 M\$. Aujourd'hui mature, structurée et bien établie, cette industrie est devenue la deuxième en importance dans l'économie locale. Elle génère quelque 1 400 emplois directs et indirects, saisonniers, à temps plein en grande majorité. Ces emplois sont répartis dans un peu plus de deux cents entreprises sur le territoire.

Bien que l'on situe au début des années 70 le point de départ d'une activité touristique aux Îles-de-la-Madeleine, déjà dans les années 60, les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec faisaient référence à un potentiel touristique à développer en complément aux activités économiques plus traditionnelles du

milieu. Jusqu'au début des années 2000, l'achalandage touristique a connu une progression constante et modérée. Une plus forte croissance a été remarquée en 2004 et 2005, période coïncidant avec la mise en place du traversier-croisière *Le Vacancier*, propriété du Groupe C.T.M.A. L'achalandage annuel tend aujourd'hui à se stabiliser à environ 50 000 visiteurs. La provenance des visiteurs est essentiellement québécoise et nord-américaine. Depuis quelques années, des actions de promotion ciblées sont menées afin de développer davantage le marché de proximité que sont les Maritimes et le nord-est américain, communément appelé le corridor atlantique.

Encore aujourd'hui, le défi d'allongement de la saison touristique demeure au cœur des préoccupations, puisque près de 90 % de l'achalandage est concentré sur sept à huit semaines réparties en juillet et août. Le développement d'activités et d'événements touristiques aux frontières de la basse saison permet cependant, année après année, de constater une augmentation encourageante du taux de fréquentation en juin et septembre.

Fait intéressant, les Îles-de-la-Madeleine sont l'une des destinations touristiques du Québec ayant la plus longue durée moyenne de séjour, soit environ neuf nuitées. Charmés par le caractère particulier de la région, il n'est pas rare de voir les visiteurs revenir plusieurs fois. Au fil des ans, le secteur touristique a su tisser des liens tangibles et importants avec les autres secteurs d'activité ce qui permet aujourd'hui d'offrir aux visiteurs une expérience de tourisme culturel et gourmand de qualité. En 2009, la destination des Îles jouit d'une popularité et d'une notoriété incontestables.

Le secteur de l'agroalimentaire

Depuis les dix dernières années, le secteur agroalimentaire occupe une place de plus en plus importante au sein de l'économie de l'archipel. L'agriculture et la transformation de ses produits a en effet connu un essor considérable au cours de la dernière décennie. Plusieurs entreprises ont vu le jour et offrent à leur clientèle des produits du terroir transformés selon le savoir-faire madelinot. Plusieurs de ces produits sont désormais incontournables et assurent aux entreprises des Îles un rayonnement sur le marché québécois. Les produits issus du terroir madelinot contribuent au maintien de plus d'une centaine d'emplois directs tant au niveau de la production que de la transformation. 48 % des emplois se retrouvent dans la filière charcuterie, viande, œufs, fromage et boissons, alors que 52 % des emplois se retrouvent dans les productions maraîchères et autres.

Le secteur des arts et de la culture

Ce secteur est reconnu comme un secteur d'activité économique aux Îles-de-la-Madeleine depuis un peu plus d'une décennie. La culture madelinienne s'exprime à travers une diversité de formes d'expression (métiers d'art, arts visuels, littérature, théâtre, musique, etc.). On assiste depuis plusieurs années à l'émergence d'une pratique artistique de plus en plus affirmée et à la naissance de regroupements ou de projets rassembleurs favorisant le développement du secteur. En

outre, l'ensemble des Madelinots prennent de plus en plus conscience de la richesse de leur culture et font en sorte de se l'approprier davantage: mise en valeur du patrimoine architectural, littérature sur l'histoire ou sur le parler madelinot, etc.

Si les arts et la culture participent à la définition de l'identité madelinienne et par conséquent aux attraits touristiques, ils en tirent profit eux aussi puisque les revenus des artistes et artisans sont tributaires de l'achalandage touristique.

Le secteur des biens et services

Ce secteur est indissociable des secteurs moteurs. Il représente 1 800 emplois, essentiellement tertiaires. Les services publics sont complets et accessibles. Plusieurs ministères et services gouvernementaux ont des bureaux sur l'archipel. Un câble sous-marin de fibre optique relie les Îles au continent pour assurer une fiabilité des télécommunications à haut débit et permettre aux entreprises d'améliorer leur performance et prendre de l'expansion.

Le Centre de santé et de services sociaux des Îles offre des soins de santé efficaces et humains. Des médecins de famille et plusieurs spécialistes sont installés aux Îles, en plus des médecins spécialistes visiteurs. L'hôpital est moderne et le CLSC déploie ses services à quatre endroits sur le territoire madelinot. Les Madelinots ont un accès rapide aux services spécialisés dans les grands centres hospitaliers du Québec grâce à des ententes.

L'archipel madelinot dispose également de six écoles primaires, d'une école secondaire, d'un centre d'études collégiales, d'une offre de formation professionnelle et technique dans plusieurs domaines et de formation continue sur mesure.

Bref profil de l'industrie de la pêche commerciale¹ et de la mariculture

La pêche commerciale constitue le pilier de l'économie des Îles-de-la-Madeleine. Le nombre d'emplois reliés à la pêche se chiffrait en 2007 à 2 151 (pêcheurs et employés d'usine de transformation). En 2008, les débarquements des Îles-de-la-Madeleine s'élevaient à 7 758 tonnes pour une valeur de 39,3 M\$ soit près de 30% des débarquements totaux du Québec. Le homard est la principale espèce pêchée suivi du crabe des neiges et des différentes espèces de poisson de fond et de poissons pélagiques. En 2008, il y avait 409 entreprises de pêche actives aux Îles-de-la-Madeleine. L'industrie de la transformation des ressources halieutiques est composée d'une quinzaine d'entreprises qui vendent directement sur le marché du frais ou transforment sous différentes formes en usine. En 2007, les achats de poisson et de fruits de mer de ces entreprises s'élevaient à 45,5 M\$ et la production atteignait 72.1M\$ soit 28,3% du total des secteurs maritimes du Québec. En 2007, il y avait environ 1 054 travailleurs dans les usines de transformation des ressources halieutiques des Îles-de-la-Madeleine.

La mariculture

Les Madelinots cultivent aussi la mer. On dénombre cinq entreprises de production sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine qui emploie environ 35 personnes. Il y a trois espèces en production commerciale : la moule, le pétoncle et la mye et deux espèces en développement soit l'huître et les algues. On retrouve aux Îles-de-la-Madeleine huit sites d'élevage (approvisionnement et/ou grossissement) en exploitation en lagune et au large des côtes. La production 2010 atteint environ 250 tonnes de moules, 60 000 pétoncles en demi-coquille et six tonnes de myes.

Les zones de pêche

Vous retrouvez dans les pages suivantes, une carte des zones de pêche au poisson de fond et au crabe des neiges. Les pêcheurs madelinots dirigent leurs activités de pêche au poisson de fond dans les zones 4T et 4VN, 4R, 4S, 3Pn. Dans le cas du crabe des neiges dans les zones 12 et F. Cette dernière est particulièrement située à proximité du gisement Old Harry.

¹ Source : L'industrie de la pêche au Québec- Profil de secteurs maritimes 2009



**Pêches et Océans
Canada**
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

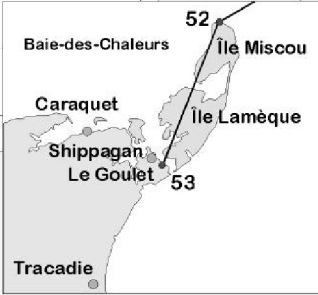
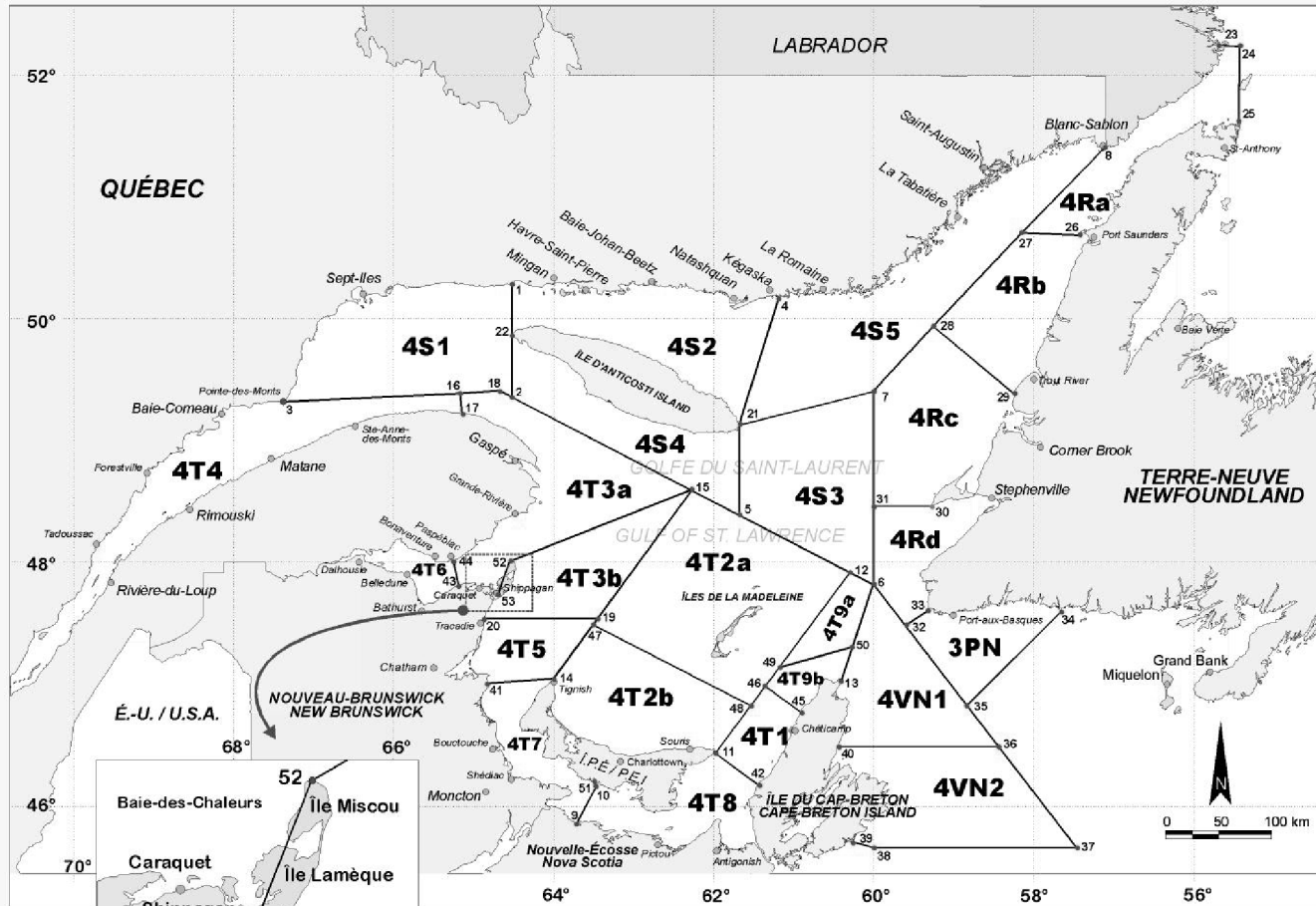
**Fisheries and Oceans
Canada**
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

SECTEUR
SECTOR

**Régions du Québec
et du Golfe**

**Quebec and
Gulf Regions**

**CARTE DES SOUS-ZONES DE PÊCHE POUR / FISHING SUBAREAS FOR :
POISSON DE FOND / GROUND FISH**



Points	LATITUDE			LONGITUDE		
	NORD / NORTH d m s			OUEST / WEST d m s		
1	50 17 30	•	64 31 06			
2	49 22 03	○	64 31 06			
3	49 20 00	•	67 23 00			
4	50 10 24	○	61 11 06			
5	48 24 30	•	61 40 06			
6	47 50 00	○	60 00 00			
7	49 25 00	•	60 00 00			
8	51 25 00	○	57 06 27			
9	45 51 45	•	63 42 42			
10	46 10 35	○	63 28 03			
11	46 26 54	•	61 58 24			
12	47 56 00	○	60 17 00			
13	47 02 09	•	60 24 33			
14	47 03 15	○	64 00 00			
15	48 36 45	○	62 16 00			
16	49 24 00	○	65 10 00			
17	49 13 36	•	65 08 00			
18	49 25 00	○	64 40 00			
19	47 33 00	•	63 26 42			
20	47 33 00	○	64 54 00			
21	49 08 48	•	61 40 06			
22	49 52 00	○	64 31 06			
23	52 15 00	•	55 41 00			
24	52 15 00	○	55 25 00			
25	51 38 00	•	55 26 00			
26	50 42 00	○	57 25 00			
27	50 43 00	•	58 09 00			
28	49 57 00	○	59 15 00			
29	49 24 00	•	58 14 00			
30	48 28 00	○	59 16 00			
31	48 28 00	•	60 00 00			
32	47 30 00	○	59 35 00			
33	47 37 00	•	59 19 00			
34	47 35 00	○	57 38 00			
35	46 50 00	•	58 50 00			
36	46 30 00	○	58 26 00			
37	45 40 00	•	57 27 00			
38	45 40 00	○	60 00 00			
39	45 42 00	•	60 15 00			
40	46 30 00	○	60 26 00			
41	47 00 48	•	64 49 40			
42	46 11 00	○	61 25 30			
43	47 49 00	•	65 11 00			
44	48 01 00	○	65 14 40			
45	46 46 36	•	60 53 30			
46	47 00 00	○	61 21 24			
47	47 30 00	•	63 30 00			
48	46 50 00	○	61 32 00			
49	47 09 00	•	61 10 00			
50	47 19 00	○	60 16 00			
51	46 12 53	•	63 29 26			
52	48 01 00	○	64 31 00			
53	47 43 00	•	64 40 00			

IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle. Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement sur le site de Pêches et Océans de la région du Québec.

This map has no official sanction. Please read the warning on the Fisheries and Oceans Web site of the Quebec Region before using it.

Dernière mise à jour / last update : 07/05/2004

d : degré / degree m : minute s : seconde



**Pêches et Océans
Canada**
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

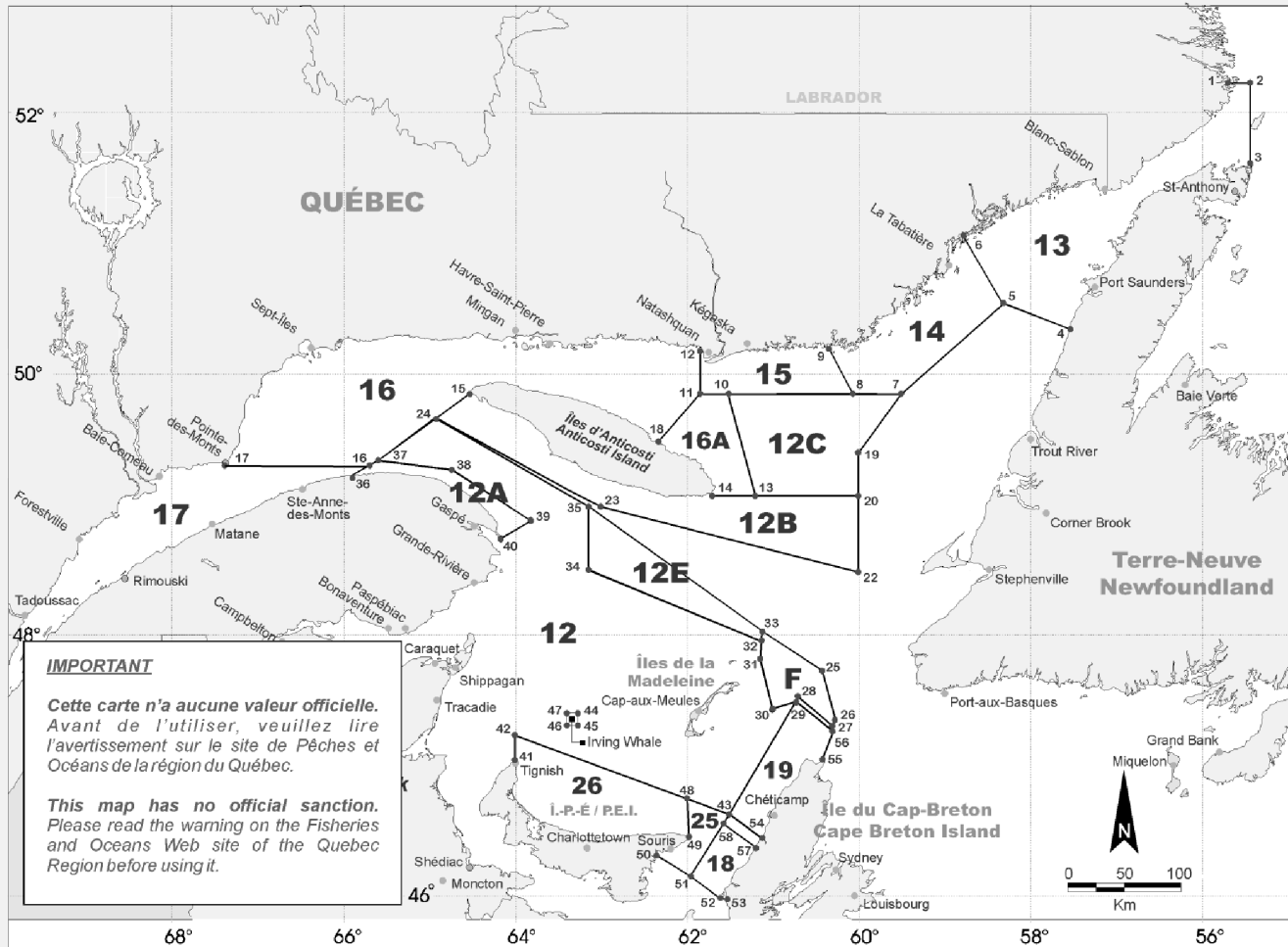
**Fisheries and Oceans
Canada**
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

**SECTEUR
SECTOR**

**Régions du Québec
et du Golfe**

**Quebec and
Gulf Regions**

CARTE DES ZONES DE PÊCHE POUR / FISHING AREAS FOR :
CRABE DES NEIGES / SNOWCRAB



IMPORTANT
Cette carte n'a aucune valeur officielle. Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement sur le site de Pêches et Océans de la région du Québec.

This map has no official sanction. Please read the warning on the Fisheries and Oceans Web site of the Quebec Region before using it.

Dernière mise à jour / last update : 30/01/2007

d: degré / degree m: minute s: seconde

Points	LATITUDE			LONGITUDE		
	NORD / NORTH	WEST / WEST		OUEST / WEST		
	d	m	s	d	m	s
1	52	15	00	55	40	00
2	52	15	00	55	26	00
3	51	38	00	55	26	00
4	50	21	36	57	31	42
5	50	33	45	58	18	30
6	51	04	49	58	46	27
7	49	52	00	59	30	00
8	49	52	00	60	03	45
9	50	12	30	60	20	30
10	49	52	00	61	30	30
11	49	52	00	61	50	30
12	50	11	30	61	50	30
13	49	05	00	61	12	00
14	49	05	00	61	42	00
15	49	51	50	64	31	26
16	49	19	00	65	41	30
17	49	19	00	67	22	52
18	49	28	48	62	19	48
19	49	25	00	60	00	00
20	49	05	00	60	00	00
22	48	30	00	60	00	00
23	49	00	00	63	00	00
24	49	40	20	64	54	50
25	47	44	30	60	25	15
26	47	21	30	60	16	00
27	47	18	30	60	18	00
28	47	32	12	60	42	15
29	47	30	00	60	43	20
30	47	26	45	61	00	00
31	47	50	00	61	08	27
32	47	58	30	61	07	30
33	48	02	30	61	07	00
34	48	31	00	63	08	30
35	49	00	00	63	08	30
36	49	13	15	65	53	30
37	49	21	25	65	35	30
38	49	17	00	64	44	00
39	48	53	30	63	48	54
40	48	45	18	64	09	54
41	47	03	30	64	00	00
42	47	15	00	64	00	00
43	46	37	30	61	30	15
44	47	25	00	63	16	00
45	47	19	30	63	16	00
46	47	19	30	63	23	36
47	47	25	00	63	23	36
48	46	45	00	62	00	00
49	46	27	00	61	58	00
50	46	18	01	62	20	00
51	46	09	00	61	57	00
52	45	59	00	61	36	00
53	45	58	00	61	32	00
54	46	25	40	61	07	00

Points	Latitude	Longitude
55	47 02 15	60 24 55
56	47 16 25	60 17 40
57	46 21 40	61 11 09
58	46 33 15	61 34 12

Commentaires généraux

- ❖ Le ministère des Pêches et des Océans est le gestionnaire des ressources halieutiques. Son mandat est d'assurer la conservation des ressources. Pour réaliser son mandat, le MPO réfère à son service des sciences et à ses équipes d'experts biologistes. Ces derniers produisent des avis scientifiques sur chacune des espèces pêchées dans le golfe du Saint-Laurent et définissent les modalités de l'approche de précaution. Il est essentiel que ces experts soient interpellés dans le cadre de projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures. Ils doivent donner leur avis, préciser les impacts potentiels et émettre des recommandations. À titre de responsable de la conservation des stocks, ils doivent nécessairement se prononcer sur ce type d'activités;
- ❖ Il est préoccupant de prendre conscience qu'il y a eu, au cours des dernières années, une dizaine de forages exploratoires dans le golfe du Saint-Laurent sans que les pêcheurs Madelinots, ni la communauté n'aient été consultés. De plus, nous ignorons si un processus de suivi a été mis en œuvre pour surveiller, par exemple, les possibilités de fuite;
- ❖ L'OCTNLHE ne devrait pas à la fois agir comme facilitateur de l'exploration et du développement des hydrocarbures et à la fois comme entité responsable de la surveillance. Il y a là un conflit d'intérêt;
- ❖ Un processus de consultation reconnu devrait être exigé et décrit dans le document d'orientation. Actuellement, le processus est plutôt flou. Les délais pour émettre des commentaires doivent être plus longs afin de faciliter l'étude du projet et l'élaboration des commentaires ou recommandations;
- ❖ Le canevas de l'Étude environnementale devrait être soumis à une consultation avant le début de travaux. L'Étude devrait évaluer les impacts de forage de puits additionnels et de l'exploitation d'un ou de plusieurs puits. L'évaluation environnementale, telle qu'actuellement demandée, ne traitera du forage que d'un seul puits. Cela ne correspond pas à la logique intrinsèque au projet;
- ❖ La zone à l'étude devrait couvrir l'ensemble du territoire, des espèces et populations impliquées dans le cas d'un déversement majeur et des scénarios modélisés en 3D devraient être réalisées;
- ❖ En plus d'évaluer les impacts de déversements mineurs et majeurs, l'évaluation environnementale devrait inclure une description du plan d'urgence et de ses impacts auprès des écosystèmes et de la population côtière puisqu'ils peuvent être majeurs (ex: utilisation de dispersant, opération de brûlage ou de nettoyage, méthode de fermeture du puits et délais potentiels);
- ❖ Même en phase d'exploration, il est nécessaire d'avoir des « back up » en cas de problèmes, de fuites. Le promoteur doit démontrer hors de tout doute qu'il peut mettre en place des mesures de contingence rapidement et efficacement.

Commentaires spécifiques

ÉLÉMENTS	QUESTIONS / COMMENTAIRES
<p>Portée du projet</p>	<p>Le Chenal Laurentien est un endroit stratégique de passage des différents bancs de poisson. Les courants qui y sont associés, à différentes profondeurs, sont importants et engendrent des impacts. La présence éventuelle d'un puits dans ce secteur n'a rien de rassurant.</p> <p>Les risques potentiels de l'exploration et de l'exploitation sont sérieux. Le promoteur peut-il garantir qu'il détient les assurances nécessaires, qu'il est suffisamment solide financièrement pour verser les dédommagements adéquats aux pêcheurs et aux collectivités advenant un déversement mineur ou majeur?</p> <p>Les espèces de poisson ne connaissent pas de frontières, ni de limites. Peu importe quelle province lancera l'exploration et l'exploitation, les impacts seront les mêmes pour tous. Il est essentiel que le gouvernement prenne le même chemin qu'il exige pour plusieurs de ses ministères, dont celui de Pêches et Océans Canada, soit le chemin de l'approche intégrée et de l'approche de précaution.</p>
<p>Migration des différentes espèces</p>	<p>Les pêcheurs avaient demandé que les relevés de l'automne 2010 se fassent après la période de migration des poissons. Cela n'a pas été retenu sous prétexte que selon les scientifiques cela n'entraînait aucun danger significatif. Les pêcheurs sont en désaccords avec cette assertion.</p> <p>Il est essentiel que les périodes de migration des espèces soient prises en considération dans l'établissement de la période d'exploration et dans le positionnement du puits d'exploration. Le chenal Laurentien est lieu de passage stratégique pour les bancs de poisson.</p>
<p>Pêche au homard</p>	<p>Le homard constitue la principale espèce pêchée aux Îles-de-la-Madeleine. 325 pêcheurs s'adonnent à cette activité. Ces derniers ont déployé des efforts importants pour conserver leur ressource et ont été cités en exemple à plusieurs reprises. Une contamination du homard par du pétrole ou autres contaminants liés à ce projet serait catastrophique pour l'ensemble de l'économie des Îles-de-la-Madeleine.</p>
<p>Pêche au poisson de fond</p>	<p>Les stocks de plusieurs espèces de poisson de fond sont dans un état lamentable : la pêche au sébaste est</p>

	<p>sous moratoire depuis plus de 15 ans. Seule une pêche indicatrice est autorisée avec un très faible quota. La pêche à la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent a été assujettie à de multiples moratoires depuis près de 20 ans. Aujourd'hui encore, cette pêche est interdite. La pêche à la plie est restreinte et le stock est fragile. La ressource flétan commence une lente et timide remontée. Les pêcheurs ont payé cher l'effondrement de ces stocks de poisson. Ils ont multiplié les efforts pour faciliter la reconstruction des espèces et rien n'est gagné. L'arrivée d'une activité comme celle proposés dans le projet de Corridor Resources ne risque-t-elle d'aggraver la situation?</p> <p>Cette évaluation environnementale stratégique préparée pour l'Office de Terre-Neuve en 2007 couvrant Old Harry TN (aujourd'hui "Licence 1105", anciennement "Parcel 1 of NL07-1") identifie des risques véritables pour le sébaste et la morue, 2 espèces en difficulté.</p> <p>Elle conclut : http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/wnlseaaf.pdf</p> <p>"the SEA Amendment identifies redfish spawning habitat – mating and larval extrusion – in the Amendment Area (Figure 5.1). Parcel 1 of NL07-1 is likely to overlap the redfish mating area. The implementation of non-standard mitigation or restriction on activities would likely be required to reduce potential impacts on redfish spawning. The nature and extent of these restrictions or non-standard mitigations would be determined during the project-specific environmental assessment."</p> <p>Les enseignements contenus dans ces documents d'évaluation doivent servir de référence et la présente évaluation environnementale doit répondre aux risques identifiés et aux inquiétudes qui y ont été soulevées.</p>
<p>Pêche au crabe des neiges zone 12</p>	<p>Cette pêcherie est la deuxième en importance aux Îles-de-la-Madeleine. Cette zone de pêche (voir carte) est partagée entre plusieurs provinces. Il s'agit ici d'une industrie importante dans l'économie des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick. Selon les scientifiques du MPO, cette zone alimente plusieurs autres zones (25, 26, 18,19, 12 E et F). En effet, les sciences considèrent qu'il s'agit d'un seul et même stock et ont opté pour une approche intégrée et une approche de précaution dans leur processus d'attribution des quotas de chacune des zones.</p> <p>Tout ajout d'activités dans le Golfe doit prendre en considération l'importance économique de cette zone.</p>

<p>Pêche au crabe des neiges zone F</p>	<p>La zone F (voir sur la carte précédente) est particulièrement située à proximité du gisement Old Harry. À environ 15 miles marins du point de forage. Une zone d'exclusion sera obligatoire autour d'un puits de forage exploratoire et, le cas échéant, des puits d'exploitation.</p> <p>Quelle sera la grandeur de la zone d'exclusion ?</p> <p>Cela risque de créer des contraintes importantes aux activités de pêche dans cette petite zone, comme ont souligné les pêcheurs : « si nous perdons, ne serait-ce, qu'une infime partie de la zone, on en peut plus pêcher, la zone est trop petite. Cela est très inquiétant. Si on perd cette zone de pêche, on perd aussi notre fonds de pension; personne en voudra acheter nos entreprises de pêche. Quelles sont les compensations prévues ? »</p>
<p>Transport maritime</p>	<p>La déviation du trafic maritime lors des activités d'exploration et d'exploitation sera fera inévitablement en défaveur des zones de pêche, encore plus particulièrement dans le cas de la zone F. Encore là, un trafic plus important rendra difficile les activités de pêche. Les impacts seront-ils analysés, pris en considération et quelles seront les mesures d'atténuation, de compensation?</p>
<p>Forage exploratoire</p>	<p>Les activités de forage devraient commencer en 2012 et devraient durer de 20 à 50 jours. Les activités de forage pourraient se poursuivre à l'année jusqu'en 2014, en fonction du type d'unité de forage employé. De quelle manière sera déterminée la période de l'année où se déroulera l'activité?</p>
<p>Effets cumulatifs</p>	<p>L'étude environnementale devrait inclure le sondage et le forage de puits additionnels selon le résultat des essais, ainsi que l'exploitation à proprement parler qui sera la suite logique au projet présent, si les essais se révélaient fructueux.</p>

Consultation de Corridor Resources	<p>Notons que dans le document Description de projet - Forage d'un puits d'exploration -Gisement de Old-Harry – PP 1105, il est écrit :</p> <p>" Corridor et ses consultants mettront en place un programme de consultation avec les parties prenantes clés, incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• le ministère des Pêches et des Océans;• Environnement Canada;• l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;• l'Office national de l'énergie;• les représentants du gouvernement et les représentants élus, en particulier dans les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec;• les Groupes des pêches et les dirigeants des affaires municipales de Terre-Neuve-et-Labrador, dont One Ocean, les travailleurs de l'Union des pêcheurs, l'Association des producteurs de fruits de mer et les représentants de l'ouest de Terre-Neuve; et• les Groupes des pêches, et les représentants des municipalités des îles de la Madeleine (Québec), dont le Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine (RPPIM), le Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots (RPPUM), l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine (APPIM) et l'Association of Inshore Fishermen of the Magdalen Islands." <p>"Corridor prévoit aussi participer au <u>forum sur la technologie du pétrole et du gaz</u> organisé par la municipalité des îles de la Madeleine à la mi-avril 2011. Cela permettra à Corridor de présenter son programme de forage de prospection proposé à un grand nombre de parties prenantes des communautés autour du golfe."</p> <p>Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'un Forum sur la technologie du pétrole et du gaz mais bien d'un Forum sur les hydrocarbures. En aucun temps, ce Forum ne peut être considéré comme étant une consultation publique de quelques parties que ce soit.</p>
---	---

Limites spatiales	L'évaluation des impacts en cas de déversements devrait s'appliquer à la zone régionale, laquelle doit s'étendre à une très grande partie du golfe impliquant les eaux de 5 provinces.
Environnement physique	<p>Différentes situations doivent être documentées ainsi que leurs effets en cas de déversements. Exemple: déversement en présence de glace non anticipée, déversement en milieu froid ralentissant l'activité microbiologique.</p> <p>Il faudrait fournir un plan d'évacuation en cas d'intempérie ou d'urgence climatique (ex: tempête anticipée ou en cours, glaciation anticipée ou en cours) et définir les termes et données climatiques auxquels il se réfère.</p> <p>Il faudrait également évaluer l'impact potentiel des catastrophes naturelles sur les activités, fournir un plan d'évacuation en cas de catastrophe naturelle et évaluer l'impact des dommages potentiels des installations cumulés à l'évacuation de ces installations.</p>
Écosystème marin	Les effets cumulatifs devraient inclure la bioaccumulation dans les différentes zones à l'étude et selon les scénarios d'un seul puits ou plusieurs ou exploitation ou déversements mineurs ou majeurs.
Zones sensibles	<p>Les aires marines protégées actuelles ou en projet devraient être incluses ainsi que les refuges d'oiseaux migrateurs.</p> <p>Les zones actuellement à l'étude ou dont les résultats d'études environnementales sont inconnus (EES au Québec) doivent aussi être considérées dans les zones sensibles.</p> <p>Les milieux humides (marais, lagunes, etc.) en bordure du Golfe (des 5 provinces) et les milieux dunaires / plages en raison de leur vulnérabilité aux marées noires doivent être pris en compte.</p> <p>Les zones sensibles devraient s'étendre à la zone régionale.</p>
Structures et exploitation	<p>L'évaluation devrait inclure une description des installations de stockage et du transport des matières collectées (oléoduc ou maritime), et une description des collaborateurs (armateur vs affréteur, propriétaire de navire, fournisseur d'équipage, port d'enregistrement, nettoyage des cuves), de la destination et des trajets maritimes.</p> <p>Le transport des matières collectées à destination (ex: ferroviaire, camion, oléoduc) et leur destination devraient</p>

	<p>être analysé.</p> <p>Les plans d'urgence des étapes post-forage, dont un plan d'accueil de navire en détresse ou lieu de refuge devraient être défini.</p>
Rejets et émissions	<p>Il faudrait évaluer les déplacements des rejets selon les saisons et selon leur rejet sur le plancher océanique ou à la surface via la rampe de déblais, ces derniers traversant toute la colonne d'eau (laquelle varie beaucoup d'une saison à l'autre).</p>
Évènements accidentels	<p>Une description des engagements et des procédures pour assurer le financement des interventions d'urgence, de nettoyage et de dédommagement (les 30M\$ exigés par la loi seraient ici largement insuffisants) devrait être incluse ainsi qu'un plan de sécurité (ex: prévention - intervention en cas de menace ou acte violent ou terroriste, utilisation de valves de sécurité automatique, surveillance, etc.)</p> <p>La modélisation devra offrir plusieurs scénarios. Concernant les courants marins et la modélisation, les données les plus récentes disponibles devraient être incluses</p> <p>Parmi les effets environnementaux, il faudrait décrire l'évaporation, l'émulsion la dissolution, l'oxydation, la sédimentation et la biodégradation ainsi que leurs effets selon les zones touchées/régionales et selon le milieu biologique et physique qui varie au fil des saisons</p> <p>Dans les effets cumulatifs, il faudrait décrire le risque et les effets de l'anoxie et de la bioaccumulation.</p>
Gestion environnementale	<p>Cette partie devrait inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens utilisés pour surveiller et identifier les déversements et les caractériser (ex: surveillance satellite, avion télédétection, navires spécialisés). - Les plans d'intervention d'urgence qui relèveront de l'exploitant ET des tiers. - Les plans d'intervention d'urgence en cas d'explosion ou de risque d'explosion. - Les plans d'intervention d'urgence en cas de déversement mineur, de déversement majeur ou de risque de déversement. - Le plan de déploiement des mesures de confinement des déversements : flotte, barrages flottants, barrages terrestres.

	<ul style="list-style-type: none"> - Le recours au brûlage en cas de déversement et leur effet, les autres options et les mesures d'atténuation. - La liste des produits chimiques "dispersants" prévu au plan d'urgence, leur zone de libre usage/usage sous condition/ usage interdit, la quantité prévue en fonction du déversement et leur effet, les autres options et les mesures d'atténuation. - Le plan de déploiement des mesures de récupération des déversements : les navires utilisés, la machinerie spécialisée utilisée (ex: récupérateur, pompes), le lieu de stockage, le recours prévu aux instances gouvernementales, aux communautés côtières, aux pêcheurs, à des professionnels et à des volontaires, le programme de formation et de protection des participants. - Le plan de déploiement des mesures de nettoyage : les produits et machinerie utilisés, le recours prévu aux instances gouvernementales, aux communautés côtières, aux pêcheurs, à des professionnels et à des volontaires, le programme de formation et de protection des participants - Le plan de traitement des déversements récupérés et objets/organismes vivants souillés (lieu, chaîne de transport utilisé, procédures et produits utilisés, démantèlement des installations)
<p>Calendrier prévu du processus d'évaluation environnementale</p>	<p>Les délais prévus au calendrier sont beaucoup trop courts. Ils ne permettent pas aux citoyens, aux organismes sans but lucratif, aux associations communautaires et aux instances municipales ou gouvernementales interprovinciales de déployer leurs ressources pour effectuer une analyse approfondie des documents ni de les commenter adéquatement.</p>

¹ Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine – Regroupement des palangriers et pétoncliers uniques madelinots – Association des pêcheurs de la zone F - Inshore Fishermen Association